



À la **Rencontre**  
de **Roland Samson,**  
**fil**s de **gendarme**  
au **Levant**

Ronan l'HERÉEC

Aspirant

Dans cet entretien, Roland Samson revient sur la carrière de son père, le gendarme Samson, et plus particulièrement sur la période durant laquelle il a été en poste au Levant, évoquant au travers de ses souvenirs d'enfance ces terres du Moyen-Orient alors sous administration française. En effet, alors que l'Empire ottoman s'effondre au lendemain de la Première Guerre mondiale, la Société des Nations accorde à la France en 1919 un mandat sur la Syrie et le Liban. Les Français entrent à Damas en juillet 1920 après en avoir chassé Fayçal al-Saoud, fils du chérif de La Mecque, proclamé roi d'une Grande Syrie de 1919 à 1920 et imposent par la force leur tutelle sur le Levant. Dès lors, la nouvelle autorité française entérine la création distincte de la Syrie et du Liban et réorganise les gendarmeries locales instituées sous l'ancien régime turc dont les insuffisances étaient notoires. Ainsi, en 1923, l'organisation de la gendarmerie du Liban est confiée à une mission d'officiers et de sous-officiers de la gendarmerie française. Trois ans plus tard, le gouvernement syrien sollicite l'envoi d'une mission analogue. Toutefois, la Seconde Guerre mondiale n'épargne pas la région et les combats qui s'y déroulent en 1941 donnent lieu à des affrontements fratricides entre Français fidèles à Vichy et gaullistes...

**Pouvez-vous évoquer l'enfance et la formation scolaire de votre père ?**

Mon père est né le 11 mars 1903 à Brie, petit village breton, situé à vingt-cinq kilomètres au sud de Rennes. Mes grands-parents y étaient métayers. Cultivant une terre qui ne leur appartenait pas, leurs conditions de vie étaient difficiles. Dans la Bretagne profonde, le régime du métayage s'apparentait alors au servage. Après avoir effectué son service militaire de mai 1923 à novembre 1924, d'abord au 89<sup>e</sup> RI, puis à compter du 3 novembre 1923 au 19<sup>e</sup> escadron du train, mon père ne pouvait pas prétendre intégrer la gendarmerie en raison de son faible niveau scolaire. Il est donc entré aux Chemins de Fer, où il a

été employé à la pose des voies. Ce n'est qu'une fois le niveau du CEP acquis, grâce aux cours dispensés par ma mère, qu'il a pu postuler avec succès à l'entrée dans la gendarmerie.

**Quels sont les liens de votre famille avec la gendarmerie ?**

La famille de mon père n'avait aucun lien avec la gendarmerie. Parmi ses enfants, je suis le seul à avoir effectué une carrière militaire. Par ailleurs, mes deux fils se sont également engagés. L'aîné a effectué quinze ans de service au sein de la Marine nationale, en tant qu'officier sous-marinier. Le cadet, quant à lui, est officier supérieur des Sapeurs Pompiers professionnels.



Roland Samson avec ses parents

### À quelle date votre père est-il entré en gendarmerie ? Connaissez-vous les raisons de son choix ?

J'ignore la date de son entrée dans la gendarmerie. En revanche, je sais que son choix était motivé par le désir de quitter ses conditions de vie misérables. Il a été retiré de l'école à l'âge de 11 ans, quand son père a été mobilisé pour la guerre de 1914. Il labourait alors les champs pieds nus, jusqu'à ce que mon grand-père lui rapporte au cours d'une permission une paire de brodequins, qu'il avait récupérée je ne sais où. J'ai longtemps cru qu'il exagérait le fait. Cependant, il y a trois ou quatre ans, en visitant une exposition photographique au musée de Saint-Brieuc, j'ai pu constater qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, les petits paysans bretons n'avaient effectivement pas tous des sabots. Son engagement dans la gendarmerie fut également dicté par son amour des chevaux et son admiration devant la prestance de la maréchaussée à cheval qui parcourait alors nos campagnes. Cependant, sa taille l'empêcha, par la suite, de postuler pour la cavalerie de la garde républicaine.

### En quelle année votre père arrive-t-il au Liban ? Pourquoi ce choix ?

Après un passage dans la garde, effectué au fort de Nogent, puis un poste en brigade, à Saint-Brice-en-Coglès, en Ille-et-Vilaine, il demanda et obtint son affectation au Liban. Au-delà d'un désir d'aventure, son choix était également dicté par une volonté d'améliorer ses conditions ma-

térielles. Le Levant était alors considéré comme l'un des meilleurs territoires d'outre-mer. Non sans raisons. Outre des conditions climatiques excellentes, la solde y était plus élevée. Par ailleurs, malgré quelques soubresauts nécessitant à l'occasion d'assurer le maintien de l'ordre, la situation politique s'y était apaisée depuis la fin de la campagne de Cilicie et la révolte des Druzes<sup>1</sup>.

Par conséquent, cette affectation était très demandée. Mon père l'avait obtenue par l'intermédiaire de monseigneur Guichard, l'évêque de Brazzaville, la capitale du Congo, qui était un cousin de ma grand-mère. Petit paysan, l'école avait détecté ses capacités et la châtelaine du pays lui avait payé ses études au séminaire, au sein de la congrégation des pères du Saint-Esprit. Officiant comme « père blanc » dans les colonies, où comme dans l'armée les promotions étaient plus rapides, il n'oublia pas ses origines et recommanda mon père. L'alliance du sabre et du goupillon se révéla efficace.

### Était-il satisfait de cette affectation ? Si oui, pour quelles raisons ?

Il était très satisfait de cette affectation et souhaitait la prolonger le plus possible, les motifs de son choix s'étant confirmés. Il a ainsi occupé plusieurs postes au Levant. Il a d'abord servi à Lattaquié, ville située dans l'État des Alaouites<sup>2</sup>. Puis, il a été affecté à Alep, où je suis né le 10 mars 1936. Le jour de ma naissance, il devait y avoir une révolte car mon père m'a raconté être venu me voir à l'hôpital en tenue de campagne, le mousqueton à la main. Par ailleurs, il choisit un de ses collègues, le gendarme Foncarnier, pour devenir mon parrain, ce qui me valut d'entrer dans la vie encadré par deux gendarmes. Enfin, il a été muté à Beyrouth.

<sup>1</sup> Au début de l'année 1920, des troubles graves qui prennent la forme d'une guérilla éclatent en Cilicie, région faisant alors partie du mandat français sur la Syrie avant d'être intégrée à la Turquie en 1921. Par ailleurs, les Druzes qui constituent une minorité religieuse issue de l'Islam luttent à partir de juillet 1925 et jusqu'au printemps 1927 contre la présence française dans la région.

<sup>2</sup> Dès 1920, les Français décident de diviser la Syrie en petites unités administratives afin de faire taire les velléités nationalistes. Ainsi, outre l'État du Grand Liban, l'État d'Alep et l'État de Damas, un État alaouite, ayant pour capitale le port de Lattaquié, est créé en 1924 au nord de la Syrie. Ce territoire est finalement rattaché à la Syrie en 1936.



**Quelles étaient vos conditions de vie ? Où étiez-vous logés ? Pouvez-vous décrire la caserne où vous habitez ?**

Beyrouth est la seule affectation dont je garde le souvenir. Nous résidions dans le quartier des casernes, au sud de la ville, à proximité de la plage, du champ de course et de l'aérodrome. Les deux ou trois petits immeubles à deux ou trois étages où logeaient les familles de gendarmes étaient situés en face d'une caserne de tirailleurs sénégalais. Lorsque je les croisais, ces hommes me faisaient très peur avec leur coupe-coupe sanglé sur la poitrine.

**Quels étaient vos rapports avec les autres familles de gendarmes ? Avec la communauté française, européenne, libanaise ?**

Nous formions une petite communauté qui vivait repliée sur elle-même. Nos seules relations avec la population autochtone étaient commerciales. Seule ma mère, très pieuse, fréquentait quelques religieux et religieuses, la plupart enseignants dans nos écoles ou tenant des dispensaires. La petite société que nous composions était très hiérarchisée, y compris en dehors du service. Ainsi, les épouses de gendarmes ne se fréquentaient qu'entre elles, tout comme celles des gradés. Il faut se souvenir qu'à l'époque les officiers procédaient à des inspections dans les appartements familiaux. Par ailleurs, le règlement intérieur prévoyait un tour pour l'utilisation de la buanderie commune. Le lundi était le jour attribué à l'épouse du chef de brigade ; le mardi, celui prévu pour la conjointe du gendarme le plus ancien, et ainsi de suite...

**Que vous disait-il de son service ? Quelles étaient ses missions ?**

Mon père parlait peu de ses missions à la maison. Je peux simplement vous dire qu'en qualité de chauffeur du capitaine commandant la compagnie, il s'absentait parfois plusieurs jours pour conduire son officier lors de ses tournées et inspections, et que les deux hommes entretenaient des rapports cordiaux.



*Roland Samson sur le balcon de l'appartement familial à Beyrouth*

### Quels sont vos souvenirs concernant la déclaration de la guerre en 1939 ?

J'ai le souvenir de mon père écoutant la radio, au moment de la déclaration de guerre, et s'exclamant : « *c'est de nouveau la guerre avec les Allemands* ». Il me semble d'ailleurs qu'il avait prononcé « *les boches* ». S'il était confiant dans l'issue du conflit, ma mère l'était beaucoup moins, évoquant les morts et blessés de 14-18. Au final, la guerre franco-allemande a eu peu de conséquences sur notre vie quotidienne jusqu'au déclenchement des combats franco-français de 1941<sup>3</sup>.

### Pouvez-vous évoquer ces événements tragiques ?

Ceux-ci survinrent alors que j'étais hospitalisé à l'hôpital de Beyrouth, à la suite d'une congestion pulmonaire. Je fus donc évacué, afin de faire de la place pour les premiers blessés. Sur cette période, je garde le souvenir de récits de gendarmes qui évoquaient des camarades affectés dans des unités de chars car ils avaient effectué leur service militaire dans la cavalerie. Ils ne parlaient pas de volontariat, mais de désignation d'office. Au cours de ma propre carrière, j'ai en effet pu constater combien la frontière entre ces deux notions est parfois mince. Des conversations entendues à l'époque, il ressortait que chaque camp comptait beaucoup de troupes « indigènes » et qu'ils les motivaient en leur déclarant : « *en face ce sont des Allemands* ». Cependant, les tirailleurs se sont rapidement rendu compte qu'ils combattaient en réalité contre d'autres tirailleurs, ce qui leur a fait perdre toute combativité. Cependant, la rumeur courait que l'on se battait « *troupe blanche contre troupe blanche, légion contre légion* ». Si je n'en ai aucune preuve, je dois même ajouter pour l'avoir entendu : « *parfois sans se faire de prisonniers* ».

<sup>3</sup> Les combats débutent le 8 juin 1941. Ils engagent des troupes britanniques, indiennes, australiennes ainsi que des Français des forces françaises libres (FFL) du général de Gaulle. Cette campagne de Syrie donne lieu à des combats fratricides entre les FFL et les forces fidèles au gouvernement de Vichy. La fin des hostilités est déclarée le 12 juillet, après trente cinq jours de combats. Le bilan est lourd avec 3 300 tués, blessés ou disparus parmi les soldats issus du Commonwealth, 187 tués ou disparus chez les combattants des FFL et 4 200 tués ou blessés au sein des forces vichystes.

### Quelles conséquences ont eu ces affrontements sur la suite de la carrière de votre père ? Le service de votre père a-t-il été modifié ?

À la suite de la convention d'armistice de Saint-Jean-d'Acre et des accords Lyttelton<sup>4</sup>, mon père a dû choisir entre le rapatriement ou l'engagement dans les FFL [Forces françaises libres]. Même si les incitations étaient nombreuses pour s'engager, il était notamment question me semble-t-il d'une promotion au grade supérieur, mon père opta pour le rapatriement, comme la grande majorité des ses collègues. Parmi ceux qui choisirent les FFL, plusieurs étaient Alsaciens ou Lorrains, notamment notre voisin de palier. Je pense qu'ils ne souhaitaient pas se retrouver dans une province annexée par les Allemands. Concernant le capitaine, qui lui aussi passa aux FFL, le bruit courait que des motifs d'ordre privé n'étaient pas étrangers à sa décision.

En m'appuyant sur des conversations entendues ultérieurement, je pense pouvoir expliquer leurs motivations. Fidèles à la devise « Honneur et Discipline », il leur était impensable de désobéir au gouvernement considéré comme légal, lequel leur versait leur solde et protégeait les familles restées en France. Se considérant avant tout comme des gendarmes coloniaux, ils estimaient, comme tous les militaires servant aux colonies, que leurs ennemis étaient certes les Allemands, mais également et presque autant les Anglais qu'ils avaient souvent affrontés... Sans remonter à Fachoda<sup>5</sup> ou Dunkerque, Mers

<sup>4</sup> La convention de Saint-Jean-d'Acre est signée le 14 juillet 1941 par les Français et les Alliés, après d'âpres discussions. Outre le retrait des forces françaises ainsi que la confiscation de leur matériel de guerre, elle convient de laisser le choix à ces militaires entre un ralliement au nouveau régime et un rapatriement en France. Une majorité d'entre eux choisissent d'être rapatriés et seuls 5 668 hommes sur 37 736 décident de se rallier aux troupes gaullistes. Les accords Lyttelton-de Gaulle, renégociation de cette convention, ont lieu les 24 et 25 juillet 1941 au Caire, à l'initiative du général de Gaulle. Ils prévoient une reconnaissance britannique de la place de la France au Levant au niveau politique et administratif contre une acceptation de la part des FFL du commandement militaire britannique dans la région et la promesse de l'indépendance de la Syrie et du Liban.

<sup>5</sup> Ville du Soudan, où s'est exprimé un contentieux colonial entre la France et la Grande-Bretagne en 1898 autour de la question de la maîtrise du Nil.

el-Kébir<sup>6</sup> était dans toutes les têtes. Aussi, beaucoup d'entre eux voyaient-ils d'un mauvais œil les « gaullistes » arriver à Beyrouth dans les fourgons des Britanniques.

Enfin, comment désobéir au maréchal Pétain, objet alors d'un véritable culte. Tous avaient vécu la Première Guerre mondiale, au cours de laquelle certains avaient combattu. Pour ces hommes, il était le vainqueur de Verdun et l'ancien patron de l'armée en 1918. Contrairement à aujourd'hui, il n'était alors absolument pas remis en cause sur cette période. J'atteste de cette ferveur, vécue dans mon enfance, et qui a perduré jusqu'après la guerre. À la fin des années 1960, mon père, retraité en Vendée, a ainsi reçu la visite de mon

<sup>6</sup> Le 3 juillet 1940, les Britanniques ouvrent le feu sur la flotte française, stationnée dans cette base navale de la Méditerranée, située à l'ouest de l'Algérie, tuant au passage près de 1 300 marins français, pour empêcher qu'elle ne regagne ses ports d'attache et ne tombe entre les mains des Allemands.

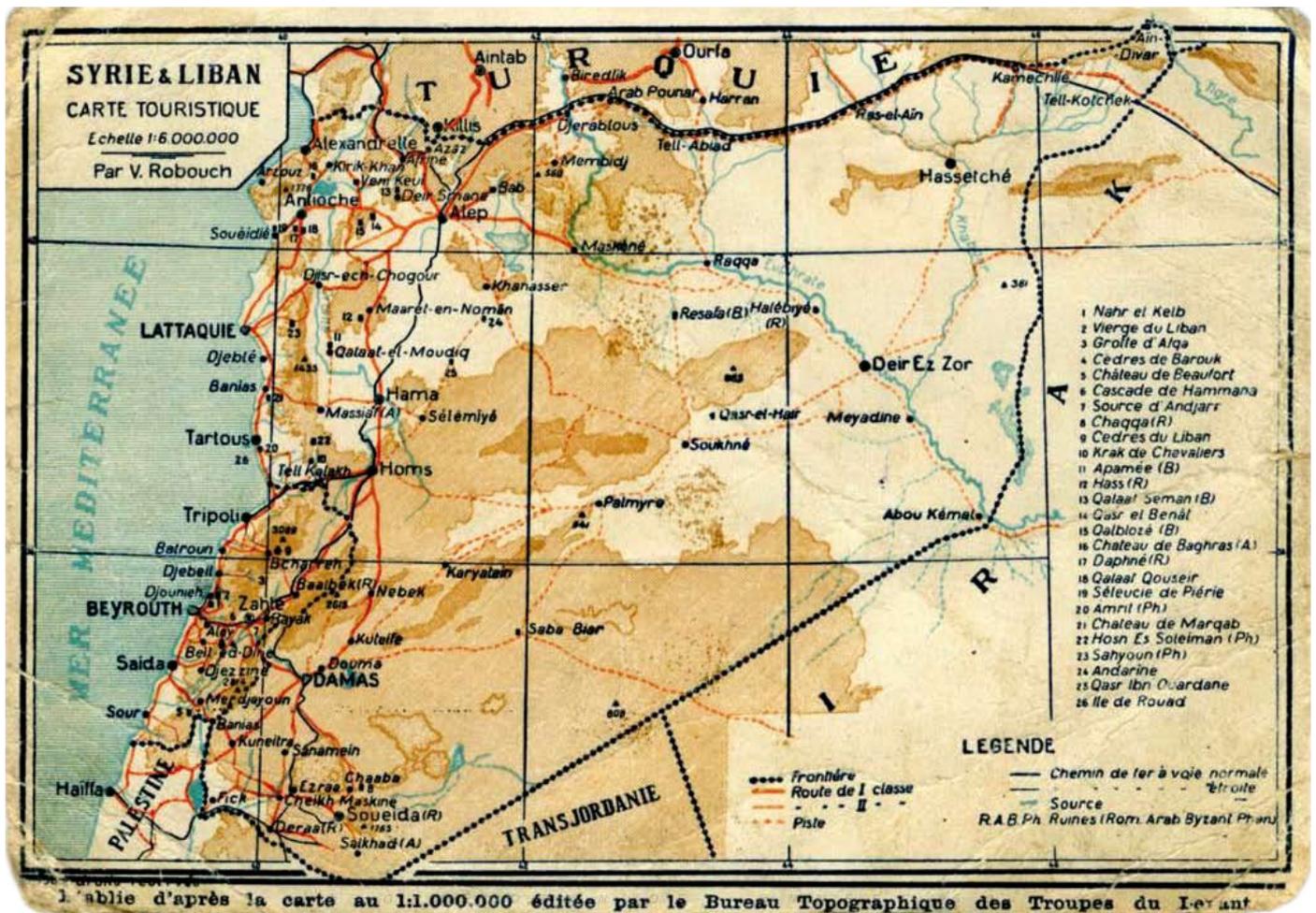
parrain, venu depuis l'Ardèche, pour s'incliner sur la tombe du maréchal à l'île d'Yeu.

**Quels sont vos souvenirs du sabordage de navires à Beyrouth ?**

Réfugié avec ma mère à Broumana, dans la proche montagne dominant Beyrouth, j'ai assisté de ce lieu, à la veille de l'entrée des troupes britanniques-FFL, au remorquage de deux bateaux au large du port afin d'y être sabordés. Je suis incapable de dire s'il s'agissait de navires de guerre ou de commerce.

**Quelles ont été les conséquences de l'état de guerre pour vous et votre famille ? Avez-vous connu des restrictions ? Le service de votre père a-t-il été modifié ?**

Une fois son choix opéré et dans l'attente de son rapatriement, mon père continua à occuper la même fonction, conduisant toujours la voiture



Carte postale du Levant parue dans les années 1940

du capitaine, à la différence près qu'y figurait désormais une croix de Lorraine. Lorsque ses amis lui demandaient s'il était devenu gaulliste, il répondait : « *La voiture, pas moi* ». Je n'ai pas souvenir d'animosités entre gendarmes ayant fait des choix différents. Ceux-ci n'eurent pas non plus d'incidence sur la vie quotidienne. Je crois que nous avons toujours accès au magasin des subsistances militaires où ma mère se ravitaillait. Le départ approchant, mes parents durent brader leur mobilier, le cubage autorisé pour la traversée vers la France étant très limité.

### **Comment s'est déroulé le voyage de retour vers la France ?**

Nous avons embarqué sur le paquebot Maréchal Lyautey, qui faisait partie du dernier convoi de trois ou quatre bateaux pour la France. Le seul bâtiment à appareiller après nous fut le navire hôpital. J'ai ainsi pu assister aux honneurs rendus par les troupes britanniques à leurs homologues français quittant le Levant. Je me souviens notamment parfaitement d'une musique militaire anglaise jouée par l'orchestre alors que notre navire quittait le quai du port de Beyrouth. À bord, je m'amusais avec les nombreux légionnaires regagnant la métropole, avant probablement de rejoindre Sidi-Bel-Abbès<sup>7</sup>.

Pendant une partie de la traversée, notre convoi a été escorté par la marine de guerre italienne. La crainte d'une attaque devait être grande. Je me souviens notamment qu'un bateau italien est resté très proche du nôtre quand nous sommes passés à proximité du Stromboli. Par ailleurs, de nombreux exercices d'évacuation ont ponctué la traversée. Une fois débarqués à Marseille, nous avons pris un train spécial pour Lourdes, ville

<sup>7</sup> La ville de Sidi-Bel-Abbès, située à l'ouest de l'Algérie, accueillit jusqu'à l'indépendance du pays en 1962, le Centre de la Légion étrangère française.

dans laquelle nous sommes restés hébergés dans différents hôtels pendant deux ou trois mois.

### **Quelle a été la suite de la carrière de votre père ?**

Mon père ayant obtenu un congé de fin de campagne, nous avons rejoint la Bretagne en train, après avoir franchi tout à fait officiellement la ligne de démarcation, mon père vêtu de son uniforme. Il a alors été affecté, début mars 1942, à la brigade de Saint-Sébastien-sur-Loire, au sud de Nantes. C'est là que nous avons vécu la fin de la guerre, notamment les bombardements alliés de 1944. Si, à l'issue du conflit, mon père souhaitait repartir aux colonies, la santé de ma mère, déjà très malade, ne le lui a pas permis. Il est donc resté en poste dans cette brigade jusqu'à la fin de sa carrière en mars 1958, où atteint par la limite d'âge, il a pris sa retraite.

### **Sur un plan plus personnel, que vous a apporté cette expérience de vie au Levant ?**

Cette expérience a nourri mon goût pour l'aventure. Enfant, mon rêve était de devenir officier d'unité méhariste... À 18 ans, j'ai obtenu, non sans difficulté, l'autorisation paternelle de m'engager. La majorité légale se situant alors à 21 ans, son accord m'était indispensable. Je ne me plains pas de ma carrière militaire. Débutant au bas de l'échelle, j'ai terminé, après trente ans de service, au grade de chef d'escadron et bénéficie depuis lors d'une pension de lieutenant-colonel, dernier échelon. À défaut d'étendues sahariennes, les djebels algériens m'ont conquis, enchantés et je les ai aimés. Parfois, par nuit étoilée, seul en embuscade avec quelques harkis, j'avais l'impression d'être très proche de mes rêves d'enfance. Cela reste une grande satisfaction au soir de mon existence. Si une partie de moi est restée au Levant, une autre se trouve en Algérie.